

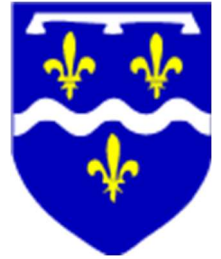


**Syndicat Départemental de la  
PROPRIETE PRIVEE RURALE du LOIRET**

**PPR 45**

**[www.propriete-rurale45.com](http://www.propriete-rurale45.com)**

**E.mail : [contact@ppr45.fr](mailto:contact@ppr45.fr)**



Sandillon le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs du LOIRET,

Le 22 juin dernier, lors du 1er conseil d'administration du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Loiret post confinement, de nombreux administrateurs m'ont rapporté des plaintes de nos adhérents concernant la hausse du tarif des bracelets de sangliers passant de 20 à 30 €, de la création d'un bracelet spécial supplémentaire de 10 € devant être ajouté aux bracelets existants, reliquat de l'année passée, d'une augmentation des taxes à l'hectare, qui visiblement servent non seulement à payer les dégâts de gibier mais également à compenser la baisse du prix du permis de chasse, ainsi qu'une diminution drastique du nombre de gibiers dans les plans de chasse pour les trois prochaines saisons ce qui nous semble contradictoire avec les décisions financières votées.

Il serait intéressant de savoir combien coûte cette mise en place et la production de ces bracelets supplémentaires de 10 € pour évaluer quel serait véritablement le profit de la Fédération pour ceux-ci. La taxe à l'hectare ne doit pas être une variable d'ajustement au même titre que la CSG pour équilibrer votre compte d'exploitation.

Notre Syndicat représente les propriétaires bailleurs ou exploitants agricoles du Loiret et nombre d'entre eux sont également détenteurs de droit de chasse, donc ceux qui financent le fonctionnement de la Fédération de Chasse. Nous devons être consultés sur toutes ces décisions.

Je tenais à vous signifier leur mécontentement de ne pas avoir été invité à débattre sur ces sujets, d'autant qu'ils n'ont pas pu en avoir connaissance ni même voter dans la transparence lors de votre Assemblée Générale, celle-ci s'étant tenue sans eux sous couvert d'un décret laissant le pouvoir au seul conseil d'administration.

Il serait largement temps que les membres soient consultés pour pouvoir coopérer de façon plus efficace et constructive sur ces problèmes récurrents qui les concernent autant que la Fédération. La plupart d'entre elles ou autres institutions, ayant dû tenir leur AG à huit clos en raison du confinement, se sont limitées à approuver les comptes et la gestion courante mais pas à voter sur des sujets ou dispositions nouvelles nécessitant la présence des personnes ayant droit de vote.

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer et évoquer avec vous des possibilités de coopération plus responsables et démocratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations,

Denis LABELLEE

Président